

Sermon du vendredi (Diffusé et distribué)

Daté du 18 de Muharram 1448h AH, correspondant au 3 juillet 2026

Mise en garde contre le danger des drogues et des produits enivrants

Louange à Allah qui a créé l'être humain, l'a paré de la raison et l'a honoré par la foi. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique et sans associé, qui nous a ordonné la piété et la bienfaisance, et nous a interdit la perversité, la désobéissance ainsi que tout ce qui nuit aux esprits et aux corps. Et j'atteste que notre Prophète Muhammad est Son serviteur et Messenger, envoyé avec les preuves évidentes de la guidée et du Discernement (Al-Fourqân). Qu'Allah le couvre de bénédictions et de paix, ainsi que sa famille et ses compagnons, gens de mérite et de savoir, ainsi que les successeurs (Les Tabi'în) et tous ceux qui les ont suivis avec rectitude.

Ceci étant dit :

Craignez Allah, le Connaisseur des secrets les plus intimes, car Sa crainte est la meilleure des provisions que l'on puisse préparer pour le Jour Dernier. Ce Jour imminent où les cœurs remonteront jusqu'aux gorges, ce Jour où ni les richesses ni les trésors accumulés ne seront d'aucune utilité. Allah — Gloire à Lui — dit : « **Et prenez vos provisions ; mais vraiment, la meilleure provision est la piété (La Taqwa). Et craignez-Moi, ô doués d'intelligence !** » [Sourate Al-Baqarah, verset 197].

Serviteurs d'Allah : Combien l'humanité souffre-t-elle de calamités, de malheurs, de discordes et de fléaux qui ont épuisé ses forces, ébranlé ses fondations, balayé ses valeurs et gaspillé ses richesses ! Certes, parmi ces grands malheurs et ces fléaux les plus périlleux figure le fléau des produits enivrants (Al-Mouskirât) et des drogues (Al-Moukhaddirât). Faire face à ce fléau est devenu aujourd'hui la préoccupation majeure des peuples et des gouvernements, tant il préoccupe de nombreuses sociétés et engendre la prolifération des crimes et des péchés.

En effet, les substances enivrantes et les drogues recèlent d'innombrables méfaits : elles sont une cause de perdition et de destruction, elles s'attirent la colère du Tout-Puissant (Al-Jabbâr) et constituent un chemin ténébreux qui mène tout droit au Feu (l'Enfer). Allah le Très-Haut dit : « **Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Certes, Allah est Très Miséricordieux envers vous.** » [Sourate An-Nissa, verset 29]. De plus, Abou Hourayrah (qu'Allah l'agrée) a rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « **Le fornicateur n'est pas croyant au moment où il commet la fornication, et le buveur de vin n'est pas croyant au moment où il boit le vin.** » [Rapporté par Al-Boukhari et Muslim].

Ces poisons corrompent la raison ainsi que la pratique religieuse, poussent celui qui les consomme à commettre des actes ignobles, et le plongent dans un état d'humiliation et de disgrâce. Combien de richesses ont-elles détruites ? Combien de situations ont-elles dégradées ? Combien d'énergies ont-elles gaspillées et de temps ont-elles fait perdre ?

Regardez donc les accidents de la route, les crimes de viol et les vols qu'elles provoquent ! Combien fils et de filles se sont retrouvés orphelins à cause d'elles ? Combien d'animosités ont-elles attisées, et combien de déshonneur ont-elles jeté sur des familles pourtant honorables et vertueuses ? Combien de têtes ont-elles fait baisser et combien d'âmes ont-elles humiliées ? C'est là ce contre quoi la législation islamique nous a mis en garde, et ce que la réalité tangible ne cesse de confirmer.

Ô communauté des bonnes mœurs : Comment un homme doué de raison peut-il oser s'adonner à ces poisons destructeurs et à ces maladies mortelles, alors que leurs méfaits sont innombrables, qu'ils soient d'ordre religieux, social, économique ou sanitaire ? L'illustre savant Al-Hasan Al-Basri (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Si la raison pouvait s'acheter, les gens se ruineraient pour son prix. Il est donc stupéfiant de voir quelqu'un acheter avec son propre argent ce qui détruit sa raison. »

En effet — ô serviteurs d'Allah —, dès lors que l'être humain perd sa raison, il s'embourbe dans la corruption et l'injustice, sème le chaos, transgresse les limites et cause du tort à autrui. C'est là le carrefour de tous les vices et le nid de tous les dangers. Le Calife bien guidé, 'Uthman ibn 'Affan (qu'Allah l'agrée), a dit : « Écartez-vous du vin (et de tout produit enivrant), car il est la mère de tous les actes immoraux (Umm al-Khabâ'ith). Il y avait avant vous un homme pieux qui s'était entièrement consacré à l'adoration. Une femme perverse s'éprit de lui et lui envoya sa servante pour lui dire : "Nous t'appelons pour témoigner d'une affaire." Il partit avec la servante et arriva auprès la femme. Près d'elle se trouvaient un jeune garçon et un récipient rempli de vin. Elle lui dit alors : "Par Allah, je ne t'ai pas appelé pour un témoignage, mais je t'ai appelé pour que tu couches avec moi, ou que tu boives une coupe de ce vin, ou que tu tues ce jeune garçon." L'homme se dit alors (pensant que le vin était le moindre de ces péchés) : "Sers-moi plutôt une coupe de ce vin." Elle lui servit une coupe. Il dit alors : "Donnez-moi encore !" Et il ne quitta pas les lieux avant d'avoir couché avec cette femme et tué le jeune garçon. Écartez-vous donc du vin ! Car par Allah, la foi et l'addiction au vin ne peuvent cohabiter dans le cœur d'un homme sans que l'un des deux ne finisse par chasser l'autre. » [Rapporté par Al-Nasa'i et authentifié par Al-Albani].

Frères en Islam : Pires encore que ce vin sont les drogues, sous toutes leurs formes : pilules diverses, poudres lénifiantes ou injections enivrantes. Elles détruisent les cinq nécessités universelles que sont : **la raison, les biens, l'honneur, la religion et la vie.**

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyyah (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Certes, le hachich est illicite (Haram). Celui qui en consomme subit la même peine légale (Hadd) que le buveur de vin. Il est même plus détestable que le vin, car il corrompt la raison et le tempérament au point d'anéantir la virilité, la pudeur et la jalousie protectrice chez l'homme, en plus d'engendrer d'autres formes de perversion et de détourner du rappel d'Allah. ». Et ceci est la vérité absolue.

En effet, l'interdiction du vin englobe formellement tous les types de drogues et de stupéfiants. D'après Ibn 'Omar (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit : « Tout produit enivrant est vin (Khamr), et tout produit enivrant est illicite (Haram). » [Rapporté par Muslim].

Ô gens : Lorsque nous recherchons les causes de ce fléau, nous les trouvons dans la faiblesse de la foi, l'emprise du Diable, conjuguées à une oisiveté mortelle, une abondance d'argent, de mauvaises fréquentations, une imitation aveugle et le suivi des passions.

le poète Abu al-Atahiyah a dit :

La jeunesse, le vide et l'opulence, Sont pour l'homme la pire cause de décadence.

Parmi les causes figure également la négligence des pères envers leurs enfants, les laissant errer et grandir dans le giron des insensés, s'attirant ainsi le malheur à eux-mêmes et à leurs familles. D'après Ibn 'Omar (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ... **et l'homme est un berger pour les membres de son foyer, et il est responsable de son troupeau.** » [Rapporté par Al-Boukhari et Muslim].

Que celui qui est tombé dans le borbier des drogues craigne donc Allah ! Qu'il se rappelle le Jour de la présentation devant le Seigneur de la terre et des cieux, et qu'il s'empresse de décrocher et de formuler un repentir sincère (Tawbah Nasoûh). Ce repentir est encore possible et la porte reste grande ouverte. N'attends pas de sombrer dans les regrets et la douleur pour te repentir, car il ne sera plus temps de regretter.

Sachez — qu'Allah vous garde — que pour chaque main qui agresse sous l'effet de ces poisons, pour chaque vie fauchée, pour chaque bien détruit et pour chaque santé qui se dégrade, les trafiquants (les distributeurs) portent une part du péché. Ils sont les outils de la corruption, asservis par Satan pour pervertir les pays et les serviteurs d'Allah. Ils sont coupables et méritent

un châtimement ici-bas et dans l'au-delà. Qu'ils craignent Allah et se rappellent la menace de Celui qui ne manque jamais à Sa promesse : « **Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtimement douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Allah sait, et vous, vous ne savez pas.** » [Sourate An-Nour, verset 19].

Si telle est la menace pour celui qui aime voir la turpitude se propager, qu'en est-il alors de celui qui en est la cause directe ?!

Qu'Allah nous bénisse, vous et moi, à travers le Livre et la Sounnah, et qu'Il nous fasse profiter de la guidée et de la sagesse qu'ils contiennent. Je dis ce que vous entendez, et je demande pardon à Allah pour moi, pour vous et pour l'ensemble de la communauté. Implorez donc Son pardon, car Il est assurément le Pardonneur, le Détenteur de la miséricorde.

Seconde partie

Louange à Alla, J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Et j'atteste que notre Prophète et maître Muhammad est Son serviteur et Messenger, l'Élu distingué par les plus nobles vertus. Qu'Allah le couvre de Ses éloges, ainsi que sa famille et ses compagnons et tous ceux qui s'allient à lui.

Ceci étant dit :

Craignez Allah d'une crainte véritable, car « **Quiconque craint Allah, Il lui efface ses fautes et lui accorde une immense récompense.** » [Sourate At-Talaq, verset 5]. Sachez ensuite — ô serviteurs d'Allah — que les voies pour sauver les dépendants (les toxicomanes) sont nombreuses, et que les moyens — par la louange d'Allah — sont multiples. Toutefois, le plus efficace de ces moyens consiste à renforcer la conscience religieuse (Al-Wâzi' ad-Dînî) chez le consommateur. C'est cette même conscience spirituelle que nous avons vue, par le passé, déverser le vin à flots dans les rues de Médine, aussitôt qu'a été révélé le verset proclamant l'interdiction du vin et l'ordre de s'en écarter. Il s'agit de la parole du Très-Haut : « **Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous l'animosité et la haine, au moyen du vin et du jeu de hasard, et vous détourner de l'invocation d'Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin ?** » [Sourate Al-Ma'idah, versets 90-91]. Le Messenger d'Allah ﷺ ordonna alors à un crieur de proclamer : « Sachez que le vin est désormais interdit ! » [Rapporté par Al-Boukhari et Muslim, d'après le hadith d'Anas, qu'Allah l'agrée]. Et il est rapporté dans le

Mousnad de l'Imam Ahmad, d'après Abou Hourayrah (qu'Allah l'agrée) — avec une chaîne de transmission jugée bonne (Hasan) par Chou'ayb Al-Arna'out — que les compagnons s'exclamèrent aussitôt : « Nous y mettons fin, ô notre Seigneur ! » ; et ce, en parfaite soumission à l'interrogation du Coran : « **Allez-vous donc y mettre fin ?** ».

Parmi les autres moyens essentiels : Il convient d'éloigner la personne dépendante de ces marécages infects et des mauvaises fréquentations, pour l'orienter vers la compagnie des gens vertueux qui sauront l'aider à se repentir et à rester ferme sur la voie de la religion. Cela doit s'accompagner de l'adoption de méthodes thérapeutiques adéquates pour soigner les dépendants, tout en comblant leur temps libre par des activités saines et bénéfiques. Allah le Très-Haut dit : « **Mais quiconque se repent après son injustice et se réforme, Allah accepte son repentir. Car Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux.** » [Sourate Al-Ma'idah, verset 39].

N'oublions pas non plus — ô serviteurs d'Allah — de saluer les efforts remarquables déployés par nos frères au sein des ministères de l'Intérieur et de la Santé. Le premier s'illustre dans l'endiguement et la saisie de ces poisons, la traque des trafiquants et l'application de peines dissuasives à leur encontre. Le second s'investit dans la prise en charge des dépendants en les soumettant à des cures de désintoxication et de réhabilitation, afin de leur permettre de réintégrer une vie normale. Dès lors, quiconque a connaissance d'un cas de ce genre doit s'empresser d'en informer les autorités compétentes pour qu'il soit pris en charge dans des centres de soins adaptés, plutôt que de le laisser sombrer dans le tourbillon infernal des drogues et des substances enivrantes.

Ô Allah ! Préserve-nous du haram (l'illicite) en nous accordant Ton halal (le licite), et enrichis-nous par Ta grâce afin que nous puissions nous passer de tout autre que Toi. Ô Allah ! Fais-nous aimer la foi et embellis-la dans nos cœurs, et fais-nous détester la mécréance, la perversité ainsi que la désobéissance, et compte-nous parmi les bien-guidés. Ô Allah ! Accorde la puissance à l'Islam et aux musulmans, humilie le polythéisme et les polythéistes, et fais triompher Ta religion, Ton Livre, la Sounnah de Ton Prophète ﷺ ainsi que Tes serviteurs croyants. Ô Allah ! Pardonne aux musulmans et aux musulmanes, aux croyants et aux croyantes, qu'ils soient vivants ou morts. Ô Allah ! Accorde la réussite à notre Émir et à son Prince héritier pour qu'ils suivent Ta guidée, et fais que toutes leurs actions soient vouées à Ton obéissance et à Ton agrément. Ô Allah ! Fais que ce pays (le Koweït) soit sûr, paisible, prospère et généreux, une terre de sécurité et de foi, ainsi que le reste des pays musulmans.

Comité pour la préparation du Sermon du vendredi modèle